

Nambre de membres

Délibération N°11/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES

Nombre de membres		es	
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la	Séance du 6 mai 2022
Municipal 15	15	délibération 10 + 2	L'an deux mil vingt-deux, le six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.
Date de la convocation		n	
29 avril 2022 Date d'affichage 29 avril 2022			PRESENTS: M. MANCION. Mme AMIOT. M. BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY. Mme LAGRANGE. MM. LESCZYNSKI. MARGELIDON. MENERAT.
			ABSENTS:
Objet de la délibération			M. BONDOUX qui donne pouvoir à M. BONNET. Mme THIBAULT qui donne pouvoir à M. FOURY. Mmes LEGER. LELOUP. VACHER.
CREATION			
D'UN EMPLOI		I	Monsieur Philippe MARGELIDON a été nommé secrétaire.
PERMANENT			
D'ADJOINT			
TECHNIQUE			
PRINCIPAL			
DE 1ère CLASSE			

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Afin de pourvoir au remplacement d'un Adjoint Technique en disponibilité depuis le 7 janvier 2022 pour une période de deux ans par un Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, Monsieur le

Maire propose de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 1er juin 2022, pour occuper les fonctions d'agent chargé, principalement, de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022 et de modifier le tableau des emplois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 7 mai 2022.

Le Maire,

Pierre MANCION